

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit			
HEXANES (Mélange d'isomères)			Usage en laboratoire			
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire	
C ₆ H ₁₄				HR-0105	86,18	
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes HEXANE NORMAL, n-HEXANE, HEXANES						
Nom du fournisseur	Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT		610, rue Adanac				
Ville		Province				
Québec		Québec				
Code postal	Internet		Numéro de téléphone			
G1C 7B7	www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060			
Date FDS préparée	FDS Préparée par			Courrier électronique		
2018-07-24	Laboratoire MA		T	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH					
·	Liquides inflammal	oles catégorie 2			
	Corrosion cutanée	/irritation cutanée catégorie 2			
	Toxicité pour la re	production catégorie 2			
	Toxicité spécifique	pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3			
	Danger par aspira	Danger par aspiration catégorie 1			
		raves/irritation oculaire catégorie 2			
	Toxicité spécifique	pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1			
Mention d'avertissement	DANGER				
Mentions de danger (H)	H225 Liquide et v	apeurs très inflammables.			
		ortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
	•	ne irritation cutanée.			
	· ·	quer somnolence ou vertiges.			
		de nuire á la fertilité ou au foetus.			
	•	ne sévére irritation des yeux.			
	H372 Risque avér	é d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions ou prolongées ou répétées.			
Conseils de prudence (P)	P201	Se procurer les instructions avant utilisation.			
	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.			
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.			
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.			
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.			
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.			
	P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.			
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.			
	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.			
	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.			
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.			
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.			
	P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.			
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.			
	P303 + P361 + P	353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.			
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.			
	P305 + P351 + P	338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.			
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.			
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.			
	P321	Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).			
	P331	NE PAS faire vomir.			
	P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.			
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.			
	P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.			
	P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.			
	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.			
	P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.			
	P405	Garder sous clef.			
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.			
	P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.			
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.			

	P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 2 Inflammabilité 4 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
n-Hexane Methylcyclopentane		>65 5-20
3-Methylpentane		5-20
2-Methylpentane	107-83-5	0-10

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Émanations dangereuses - combustion	Oxydes de carbone.
Produits de combustion dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciales spéciaux / précautions spéciales pour pompiers Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.	

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et m	atériaux pour
confinement e	t nettoyage,
précautions in	dividuelles
équipement de	protectection et
mesures d'ura	

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil.
manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
n-Hexane	110-54-3	TWA	50.000000 ppm 176.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance	peut être	facilement absorbée à t	ravers la peau intacte
•		TWA	20.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de	façon imp	•	lobale par la voie cutanée.
		VEMP	50.000000 ppm 176.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percut	anée)	1 0/	
		TWA	50 ppm 176 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance	peut être	facilement absorbée à t	ravers la peau intacte
		TWA	20 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de	façon imp	ortante à l'exposition gl	lobale par la voie cutanée.
		VEMP	50 ppm 176 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percut	anée)		
2-Methylpentane	107-83-5 TW	/A		
	500.000000 ppm 1,760.000000 mg/m3 Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)			αυ
		STEL	1,000.00000 ppm 3,500.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	500.000000 ppm 1,760.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	1,000.000000 ppm 3,500.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	200.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
3-Methylpentane	96-14-0	STEL	1,000.000000 ppm 3,500.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	500.000000 ppm 1,760.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	500.000000 ppm 1,760.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	1,000.000000 ppm 3,500.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	200.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données	Sigma-Aldrich
Ventilation	Hotte.

Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Clair, incolore-
Odeur	Donnée non disponible.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pН	Donnée non disponible.
Point de fusion / congélation	-95.4°C
Point initial d'ébullition	68.7°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	-22 (Coupelle fermée)°C
Taux d'évaporation	1.9%
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	1.1% v/v
Limites supérvieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	7.5% v/v
Tension de vapeur	10 kPα @ 9.8 °C-
Densité de vapeur	2.97 (Air = 1)-
Densité	0.661@25°Cg/cm³
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Miscible avec l'alcool, le chloroforme et l'éther.
Coefficient de partagen-octanol/eau	0.00012-
Température d'auto-inflammation	225°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	0.3mpas

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
•	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), le chlore, le tétraoxyde diazoté, le fluor, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

HEXANES (MÉLANGE D'ISOMÈRES)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, faiblesse musculaire et peut entraîner une perte de conscience.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, convulsions, nausées et vomissements. L'aspiration du produit dans les poumons peut causer une pneumonie chimique, un oedème pulmonaire hémorragique entraînant la mort rapide par arrêt cardiaque, paralysie respiratoire et asphyxie.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, somnolence, paresthésie, polyneuropathie périphérique, dysarthrie, troubles de vision, faiblesse et atrophie musculaire, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - 2,500 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - > 2,000 mg/kg.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 48000ppm

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.
Persistence et dégradation	Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1208
Appellation réglementaire	HEXANES
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Liquides inflammables catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Toxicité pour la reproduction catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Danger par aspiration catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-07-24